

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, QUE :

le règlement numéro 48-10, intitulé : « Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu », a été adopté par les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2010.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE HUITIÈME (8^e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE, L'AN DEUX MILLE DIX (2010).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier